

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

ONZIÈME DISTRIBUTION DES REVENUS DU FONDS AUGUSTA

Genève, le 11 juin 1964.

*Quatre cent cinquante-cinquième circulaire
aux Comités centraux des Sociétés nationales de la Croix-Rouge,
du Croissant-Rouge, du Lion-et-Soleil-Rouge*

MESDAMES ET MESSIEURS,

En date du 25 juin 1963, le Comité international de la Croix-Rouge a adressé aux Sociétés nationales une lettre circulaire (N° 442) les invitant à présenter leurs demandes d'allocation pour la onzième distribution des revenus du Fonds Augusta le 1^{er} novembre 1963 au plus tard.

La Commission spéciale du Comité international, chargée de veiller à la gestion de ce Fonds et à la répartition de ses revenus, s'est réunie le 11 juin 1964 et a décidé de répartir fr. 13.000,— sur la somme disponible qui s'élevait à fr. s. 13.708,55. En raison du grand nombre de demandes reçues, il ne lui a pas été possible — à son regret — de leur donner à toutes une réponse favorable, ni d'attribuer aux Sociétés nationales une somme aussi importante qu'il eût été nécessaire.

Elle a donc décidé les allocations suivantes :

- fr. 2.000,— à la Croix-Rouge de Birmanie pour sa banque de sang ;
- fr. 1.500,— à la Croix-Rouge de Norvège pour son service social des prisons ;
- fr. 4.000,— à la Croix-Rouge du Pakistan pour l'achat d'un réfrigérateur pour sa banque de sang ;
- fr. 2.000,— à la Croix-Rouge thaïlandaise pour l'achat de matériel d'instruction de son Ecole d'infirmières ;
- fr. 2.000,— à la Croix-Rouge togolaise pour sa garderie d'enfants ;
- fr. 1.500,— à la Croix-Rouge uruguayenne pour ses équipes de secours.

Le Comité international a avisé les Sociétés bénéficiaires du montant qui leur était alloué, en même temps qu'il mettait ces sommes à leur disposition. Il leur a en outre fait part du vœu instamment exprimé par la Commission spéciale, conformément aux statuts, d'être informé, le moment venu, de l'emploi fait par chaque Société de l'allocation qui lui a été attribuée. Ces comptes rendus seront publiés régulièrement dans la *Revue internationale de la Croix-Rouge*.

Le Comité international en tiendra compte également dans le rapport qu'il présentera à la XX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, sur l'état du Fonds Augusta et sur la distribution de ses revenus.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

POUR LE COMITÉ INTERNATIONAL
DE LA CROIX-ROUGE :

Léopold Boissier
Président